**Convention relative à la mise en place d’un projet éducatif territorial**

**Vu** le code de l’éducation, notamment ses articles L. 551-1, R. 551-13 et D. 521-12 ;

**Vu** le code de l’action sociale et des familles, notamment ses articles R. 227-1, R. 227-16 et R. 227-20 ;

**Vu** le décret n° 2015-996 du 17 août 2015 portant application de l'article 67 de la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République et relatif au fonds de soutien au développement des activités périscolaires ;

* Le/la maire de la commune de ………… ou le/la président(e) de l’établissement public de coopération intercommunale (EPCI) …………….. , dont le siège se situe à ……………………..
* Le directeur/La directrice des services départementaux de l’éducation nationale de …………., agissant sur délégation du recteur/ de la rectrice d’académie
* Le directeur/La directrice de la caisse d’allocations familiales (CAF) de ………..

**[le cas échéant]**

* L’organisme/association organisateur de l’accueil de loisirs ……………..……………, représenté(e) par son/sa président(e), dont le siège se situe à ………………...

Conviennent ce qui suit :

**Article 1er: Objet de la convention**

Cette convention a pour objet de déterminer les modalités d’organisation et les objectifs éducatifs des activités périscolaires mises en place dans le cadre d’un projet éducatif territorial pour les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et/ou élémentaires de (*commune ou EPCI*) ………………… dans le prolongement du service public de l'éducation et en complémentarité avec lui.

**[Option selon la configuration locale]** : Elle concerne également les modalités d’organisation et les objectifs éducatifs des activités périscolaires mises en place pour les enfants scolarisés dans les écoles privées sous contrat situées sur le territoire de cette (*commune ou EPCI*).

**Article 2 : Partenariats**

Le projet éducatif territorial est mis en place avec les partenaires suivants :

Exemples : partenaires associatifs locaux, partenaires institutionnels (CAF, DSDEN, MSA, Département)

**Article 3 : Objectifs du projet éducatif territorial**

Le/La maire ou le/la présidente de l’EPCI et ses partenaires conviennent des objectifs suivants :

**Article 4 : Engagements de la collectivité ou de l'établissement public de coopération intercommunal**

Le/La maire ou le/la présidente de l’EPCI et ses partenaires joignent à cette convention le descriptif du projet éducatif territorial (cf annexe modèle de PEDT).

La collectivité ou l'établissement public de coopération intercommunal s’engage à mettre en œuvre le projet éducatif territorial ainsi qu’à en faire une évaluation annuelle.

**Article 5 : Engagements de l’Etat :**

Les services de l’Etat co-contractants de la présente convention s’engagent, au sein des groupes d’appui départementaux (GAD) le cas échéant, à :

* accompagner la collectivité ou l'établissement public de coopération intercommunal dans la mise en œuvre et l’évaluation de son projet éducatif territorial ;
* soutenir financièrement la collectivité en lui versant le fonds de soutien au développement des activités périscolaires aux conditions prévues par le décret du 17 août 2015 susvisé (qui réserve le bénéfice du fonds aux collectivités ayant conservé une organisation du temps scolaire comprenant 5 matinées).

**Article 6** : **Engagements de la CAF :**

Les services de la CAF s'engagent, au sein des groupes d’appui départementaux, le cas échéant, à :

* accompagner le développement d'activités périscolaires de qualité ;
* assurer le suivi du projet éducatif territorial conjointement avec les services de l'Etat ;
* verser aux collectivités et établissements publics de coopération intercommunale ayant conservé une organisation du temps scolaire comprenant 5 matinées l’aide spécifique aux rythmes éducatifs qui soutient les activités périscolaires organisées les jours d’école autres que le mercredi dans le cadre d’un accueil de loisirs périscolaire.

**Article 7 : Pilotage**

La mise en œuvre du projet éducatif territorial relève de la compétence de la collectivité ou l'établissement public de coopération intercommunale qui en assure le pilotage. Le pilotage du projet est assuré par (*mentionner la collectivité territoriale ou l'établissement public de coopération intercommunal concerné ou l’organisme délégataire*) : ..............................................................................................................

Elle s’appuie sur un comité de pilotage constitué de :

* Représentant(s) de la collectivité
* Représentant(s) de l’école
* Représentant(s) de l’accueil de loisirs
* Représentant(s) des parents d’élèves
* Représentant(s) des associations locales (sport-culture-environnement…)

Le comité de pilotage a pour rôle le suivi de l’élaboration et de l’application du projet. Il se réunit au minimum une fois par semestre.

**Article 8 : Mise en œuvre et coordination**

La coordination du projet est assurée par le service compétent de cette collectivité ou de l'établissement public de coopération intercommunale.

**Ou** si la collectivité ou l'établissement public de coopération intercommunale a fait le choix de déléguer la coordination et la mise en œuvre du projet à un opérateur dans le cadre d’une convention et/ou d’une délégation de service public, préciser la dénomination de l’opérateur qui a reçu cette délégation.

La coordination et la mise en œuvre du projet est assurée par ………………….. (*organisme(s)-nom de l’interlocuteur-tel-mail*).

**Article 9 :Articulation éventuelle avec d’autres dispositifs et activités**

Le cas échéant, les activités prévues dans le projet éducatif territorial sont articulées avec celles proposées dans le cadre du ou des contrat(s) suivant(s) : projet éducatif local (PEL), contrat de ville ou de ruralité, contrat culturel, Cités éducatives, Territoires éducatifs ruraux, CTG etc.) :

Le cas échéant, les activités sont articulées avec celles organisées dans le cadre extrascolaire (préciser) : ……………………………………………………………………………………………………………

Le cas échéant, les activités sont articulées avec celles proposées aux enfants et jeunes scolarisés dans le second degré (préciser) : ……………………………………………………………………………

**Article 10 : Evaluation**

L’évaluation du projet est assurée par le comité de pilotage chaque semestre : ………………………………………………………………………………………………………….

**Article 11 : Durée de la convention**

La présente convention est établie pour une durée de …3 ans… à compter du ………

Elle est reconduite tacitement pour la même durée que celle mentionnée ci-dessus, sous réserve d’envoi d’un bilan triennal détaillé aux institutions partenaires et des deux derniers compte-rendus de COPIL PEDT.

A l’issue de la période de validité de la convention, un bilan final du projet éducatif territorial est établi par le comité de pilotage en lien avec les signataires de la convention et transmis aux signataires de la présente convention.

La convention peut être dénoncée soit par accord entre les parties, soit à l’initiative de l’une d’entre elles. Dans ce cas, la dénonciation peut intervenir à tout moment en respectant un préavis de trois mois. Elle doit être faite par lettre recommandée avec demande d’avis de réception à chacun des autres co-contractants. Le délai de préavis court à compter de la réception de cette lettre.

La convention peut également faire l’objet d’avenants signés par l’ensemble des parties à la présente convention.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| A ……………, le ……….  |  |  |
| La commune de …………, représentée par son/sa maire ou l’établissement public de coopération intercommunale de …………, représenté par son/sa président(e) ……………………………………………La directrice académique des services de l’éducation nationale,Directrice des services départementaux de l’éducation nationale de l’Ain |  | Le Le directeur/La directrice de la caisse d’alld’allocations familiales (CAF) de l’AinL’organisme / association gestionnaire de l’accueil de loisirs, représentée par son/sa présidente, Monsieur/Madame ……………………………………………………………. |

**Annexe : modèle PEDT à élaborer avec les partenaires éducatifs**

**PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (PEDT)**

**Période : septembre 2024 - aout 2027**

**PEDT avec plan mercredi PEDT sans plan mercredi**

**Pilotage du PEDT**

**Collectivité territoriale ou EPCI porteur du projet** :………………………..

**Élu référent :** Nom, Prénom :

**Mise en œuvre du PEDT déléguée à une association** : oui/non

Si oui, laquelle ? ……………………………….

**Références du ou des coordinateur(s) local(aux)**  :

Nom, Prénom : Nom, Prénom :

Fonction : Fonction :

Téléphone : Téléphone :

Adresse électronique : Adresse électronique :

**Eléments de diagnostic du PEDT**

**Territoire concerné**(indiquer le cas échéant le nom des différentes communes participant au projet) :…………………………..

Points forts en matière enfance-jeunesse du territoire (équipements, ressources techniques et humaines, actions…) :

Points à améliorer en matière enfance jeunesse sur le territoire (équipements, ressources techniques et humaines, actions…) :

Besoins des enfants du territoire par tranche d’âge et selon leurs particularités :

**Etablissements d’enseignement scolaire concernés** (publics et privés sous contrat) **:**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Établissements | Établissements publics | Établissements privés | Nombre d’élèves |
| Écoles maternelles |  |  |  |
| Écoles élémentaires |  |  |  |
| Écoles primaires |  |  |  |
| Établissements secondaires |  |  |  |
| Total |  |  |  |

Effectif d’élèves de moins de 3 ans : …………

Nombre d’enfants en situation de handicap (reconnus par la MDPH) scolarisés :

**Organisation du temps scolaire :** 4 jours 4,5 jours

**Axes principaux des projets d’école** :

1/ **Réduire les inégalités** (lien périscolaire-école-famille sur l’inclusion des enfants en situation de handicap et prise en compte des enfants à besoins spécifiques).

2/ **Parcours éducatifs** (parcours éducatifs de santé, citoyen et artistique & culturel, avec possibilité de lien avec le périscolaire).

3/ **Climat scolaire** (lutte contre le harcèlement, égalité filles-garçons, harmonisation de l’utilisation de l’espace avec le périscolaire…)

4/ **Relation avec les partenaires** (familles, collectivités, accueil de loisirs, associations culturelles et sportives locales)

(à différencier pour chaque école)

**Accueils périscolaires concernés** (activités hors école, organisées durant la semaine, y compris les mercredis) **:**

**Mode d’inscription aux activités périscolaires** :

A l’année, trimestriel, ou modulable

Gratuit, payant pour toutes les activités, payant pour certaines activités

**Modalités d’information des familles** :

**Organisation du secteur périscolaire** :

Nombre de garderies périscolaires non déclarées :

Nombre d’accueils de loisirs périscolaires déclarés :

Nombre d’enfants du territoire accueillis : …. dont enfants en situation de handicap : ….

Liste des activités périscolaires proposées :

Liste des locaux et équipements utilisés pour ces activités périscolaires :

Modalités d’accueil du mercredi (matin ou après-midi ou journée) :

Listes des activités proposées le mercredi :

**Objectifs du projet pédagogique périscolaire** (associer deux exemples d’actions à chaque objectif) :

1/

2/

3/

**Articulation périscolaire/scolaire**

Liste des activités périscolaires en lien avec les projets d’établissements scolaires :

-

-

Liste des établissements d’enseignement scolaire concernés :

**Accueils de loisirs extrascolaires concernés** (activités hors école, organisées durant les vacances ou les WE) **:**

Nombre d’accueils extrascolaires déclarés :

Nombre d’enfants du territoire accueillis :…. dont enfants en situation de handicap : ….

Liste des activités extrascolaires proposées :

**Objectifs de projet pédagogique extrascolaire** (si différent du périscolaire) :

1/

2/

3/

**Associations locales impliquées dans le PEDT** (dont association(s) de parents d’élèves) :

Nombre d’associations :

Liste des associations concernées :

Nombre d’enfants du territoire accueillis :…. dont enfants en situation de handicap : ….

Liste des activités proposées :

**Articulation des activités des associations locales avec l’enseignement scolaire et/ou le périscolaire :**

Liste des activités en lien avec les projets d’écoles ou projets des accueils de loisirs :

Liste des établissements d’enseignement scolaire et/ou accueils de loisirs concernés :

**Services municipaux concernés :**

Nombre de services :

Liste des services concernés :

Liste des activités proposées :

**Articulation des activités des services municipaux avec les établissements scolaires et/ou le périscolaire :**

Liste des activités en lien avec les projets d’école ou projets des accueils de loisirs :

Liste des établissements d’enseignement scolaire et/ou accueils de loisirs concernés :

**Objectifs éducatifs du PEDT partagés entre les partenaires du territoire - 2024-2027**

|  |  |
| --- | --- |
| objectifs | Actions prévues répondant à cet objectif |
| Objectif 1 : …. | Action 1 : ….Action 2 : ….Action 3 : …. |
| Objectif 2 : …. | Action 1 : ….Action 2 : ….Action 3 : …. |
| Objectif 3 : …. | Action 1 : ….Action 2 : ….Action 3 : …. |

**Articulation du PEDT avec les éventuels dispositifs existants sur le territoire**

La collectivité dispose de l’un des dispositifs suivants, pour le(s)quel(s) elle assure la cohérence éducative avec le PEDT :

Contrat dans le domaine culturel [contrat local d’éducation artistique (CLEA) :

Projet territorial d’éducation artistique (PTEA) :

Contrat « territoire lecture » (CTL) :

Enseignements artistiques spécialisés, classes à Projet Artistique et Culturel] :

Contrat local d’accompagnement à la scolarité (CLAS) :

 Réseau d’écoute, d’appui et d’accompagnement des parents (REAAP) :

Contrat de ville (CV) :

Contrat territorial global (CTG) :

**Partenaires du PEDT**

Partenaires institutionnels (autres communes, communauté de communes, Education nationale, DSEN-SDJES, CAF, Département…) :

Autres partenaires associatifs :

Autres partenaires :

**Fonctionnement du PEDT**

**Fonctionnement du Comité de pilotage local du PEDT** :

**Composition** : …………………………………………………………………………………………

**Modalités de pilotage (**réunions du COPIL au moins 2 fois/an) : ………………………………

**Commissionséventuelles** : ……………………………………………………………………………

**Eléments prévus dans l’évaluation annuelle du PEDT** :

Périodicité (évaluation annuelle, ou semestrielle) : …………….

Indicateurs quantitatifs (nombre d’inscrits, de participants, nombre de projets communs …) :

Indicateurs qualitatifs (pertinence des actions /besoins, impacts des actions du PEDT sur les enfants et le partenariat, réalisation des objectifs …) :

**Durée du PEDT : 3 ans**

Fait à : Date de la signature:

 Signature du représentant de la collectivité ou des collectivités concernées, avec cachet de l’organisme + signatures éventuelles des acteurs locaux partenaires du PEDT (directeur-ice d’école, d’accueil de loisirs, Présidents-es des associations locales).